



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION DELAG-26-03-0014

OBJET

Adoption du budget primitif 2026 : Budget Assainissement Non collectif

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de mars de 18h00 à 20h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Nombre de délégués en exercice :	395
Nombre de voix des délégués en exercice :	538.54
Quorum :	270.27
Quorum séance :	292.81
Nombre de procurations :	93
Nombre de présents :	82

Nombre de voix recueillies (voix des votants) : 289.81:	
▪ Pour (compétences eau et assainissement) :	289.81
▪ Contre (compétences eau et assainissement) :	0
▪ Abstention (compétences eau et assainissement) :	0
▪ Non votants :	3

AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20260313-DELAG260014_1-BF
en date du 13/03/2026 ; REFERENCE ACTE : DELAG260014_1

Madame la Présidente expose aux Membres de l'Assemblée le budget primitif 2026, voté, par chapitre, réparti comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Section INVESTISSEMENT :

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits d'investissement	10 402.93	2 300.00
Restes à réaliser	0.00	0.00
Solde reporté	0.00	8102.93
TOTAL	10 402.93	10 402.93

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Section FONCTIONNEMENT :

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits de fonctionnement	383 423.59	290 000.00
Restes à réaliser	0.00	0.00
Solde reporté	0.00	93 423.59
TOTAL	383 423.59	383 423.59

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

▪ **APPROUVE,**

Le budget primitif 2026 pour le budget assainissement non collectif

▪ **ADOpte,**

à l'unanimité le budget primitif 2026 pour le budget assainissement non collectif du SMDEA

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI



AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20260313-DELAG260014_1-BF
en date du 13/03/2026 ; REFERENCE ACTE : DELAG260014_1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT SYNDICAT

Numéro SIRET : 25090187300092
Poste comptable : PAIERIE DEPART DE L ARIEGE

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : 2026 BUDGET SPANC

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

A4.1 - Equilibre des opérations financières

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des marchés de partenariat

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :% (maximum 7,5 %)
- Investissement :% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	383 423,59	290 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 93 423,59
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		383 423,59	383 423,59

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 402,93	2 300,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 8 102,93
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		10 402,93	10 402,93

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	393 826,52	393 826,52
----------------------------	------------	------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	14 000,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	300 000,00	0,00	291 000,00	291 000,00	291 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
Total des dépenses de gestion des services		317 000,00	0,00	307 800,00	307 800,00	307 800,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	95 867,26	0,00	75 323,59	75 323,59	75 323,59
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		412 867,26	0,00	383 123,59	383 123,59	383 123,59
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	300,00		300,00	300,00	300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		300,00		300,00	300,00	300,00
TOTAL		413 167,26	0,00	383 423,59	383 423,59	383 423,59

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	383 423,59
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	290 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		290 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		290 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		290 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	93 423,59
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	383 423,59
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	300,00
---	---------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 120,93	0,00	8 402,93	8 402,93	8 402,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 120,93	0,00	8 402,93	8 402,93	8 402,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 120,93	0,00	10 402,93	10 402,93	10 402,93
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	10 120,93	0,00	10 402,93	10 402,93	10 402,93

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 402,93
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des recettes financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	300,00		300,00	300,00	300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	300,00		300,00	300,00	300,00
	TOTAL	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 102,93
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 402,93
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	300,00
---	---------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	14 100,00		14 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	291 000,00		291 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 700,00		2 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	75 323,59	0,00	75 323,59
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	300,00	300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	383 123,59	300,00	383 423,59

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	383 423,59
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	8 402,93	0,00	8 402,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	10 402,93	0,00	10 402,93

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 402,93
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	290 000,00		290 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	290 000,00	0,00	290 000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	93 423,59
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	383 423,59
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00
28	Amortissement des immobilisations		300,00	300,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	2 000,00	300,00	2 300,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	8 102,93
--	-----------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 402,93
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	14 000,00	14 100,00	14 100,00
618	Divers	300,00	300,00	300,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 200,00	1 300,00	1 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	300 000,00	291 000,00	291 000,00
6331	Versement de mobilité	1 400,00	1 280,00	1 280,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 150,00	1 060,00	1 060,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	700,00	650,00	650,00
6411	Salaires, appointements, commissions	193 000,00	186 000,00	186 000,00
6413	Primes et gratifications	0,00	7 000,00	7 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	90 000,00	84 000,00	84 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	5 000,00	4 410,00	4 410,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	8 750,00	6 600,00	6 600,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	2 700,00	2 700,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 800,00	2 500,00	2 500,00
6542	Créances éteintes	200,00	200,00	200,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		317 000,00	307 800,00	307 800,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)	95 867,26	75 323,59	75 323,59
678	Autres charges événement maj. et inhab.	95 867,26	75 323,59	75 323,59
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		412 867,26	383 123,59	383 123,59
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	300,00	300,00	300,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	300,00	300,00	300,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300,00	300,00	300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		300,00	300,00	300,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		413 167,26	383 423,59	383 423,59

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	383 423,59
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	290 000,00	290 000,00	290 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	290 000,00	290 000,00	290 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		290 000,00	290 000,00	290 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		290 000,00	290 000,00	290 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		290 000,00	290 000,00	290 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	93 423,59
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	383 423,59
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	8 120,93	8 402,93	8 402,93
2155	Outils industriel	8 120,93	8 402,93	8 402,93
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 120,93	8 402,93	8 402,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
274	Prêts	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses financières		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 120,93	10 402,93	10 402,93
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 120,93	10 402,93	10 402,93

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 402,93
---	------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
274	Prêts	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes financières		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 000,00	2 000,00	2 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	300,00	300,00	300,00
28155	Outillage industriel	300,00	300,00	300,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		300,00	300,00	300,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		300,00	300,00	300,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 300,00	2 300,00	2 300,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	8 102,93
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 402,93
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	8 102,93	8 102,93
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	8 102,93	8 102,93

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	8 102,93	8 102,93
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	8 102,93	8 102,93

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 300,00	2 300,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 300,00	2 300,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 300,00	2 300,00
Ressources propres externes de l'année (a)		2 000,00	2 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	2 000,00	2 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		300,00	300,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28155	Outillage industriel	300,00	300,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		57,00	0,00	57,00	3,90	50,45	54,35
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1 CL	C	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2 CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHES TERRITORIAUX	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CCN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 2		24,00	0,00	24,00	0,00	24,00	24,00
CCN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 3		16,00	0,00	16,00	0,00	15,45	15,45
CCN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 4		6,00	0,00	6,00	0,00	6,00	6,00
CCN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 5		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
CCN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 6		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
CCN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 7		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		184,00	2,00	186,00	21,00	163,76	184,76
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1CL	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
CCN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 2		89,00	2,00	91,00	0,00	89,86	89,86
CCN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 3		39,00	0,00	39,00	0,00	39,00	39,00
CCN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 4		15,00	0,00	15,00	0,00	15,00	15,00
CCN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 5		15,00	0,00	15,00	0,00	14,90	14,90
CNN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 6		4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
CNN 2'147 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT GROUPE 7		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TECHNICIEN	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 1 CL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN TERRITORIEL PRINCIPAL 2CL	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		11,00	0,00	11,00	0,00	11,00	11,00
APPRENTIS		11,00	0,00	11,00	0,00	11,00	11,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		252,00	2,00	254,00	24,90	225,21	250,11

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CUL.T : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-3* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 410 pour le temps de travail est inférieur à 50 %.
332-8-6* : Emplois des conseils (2 000 hab.) et des groupements de communes (10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-5 : Emplois contractuels sur emploi permanent - places non pourvues.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-9 avec un agent contractuel territorial dont le remplissage est prévu à l'échelle de son contrat, les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concourt à l'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
332-362 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1 : 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
343-1 : 343-3 : Collaborateurs de groupes d'étus.
333-1 : 333-10 : Collaborateurs de cadres.
333-17 : Collaborateurs de groupes d'étus.
336-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT - 2026 BUDGET SPANC - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 395

Nombre de membres présents : 175

Nombre de suffrages exprimés : 290

VOTES :

Pour : 290

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/02/2026

Présenté par Christine TEQUI, PRESIDENTE,

A FOIX le 05/03/2026

Christine TEQUI, PRESIDENTE,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ORDINAIRE

A FOIX, le 05/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

ABIVEN Jacques	
ALBA Jean-Paul	
AMIOT Myriam	
ARILLA Céline	
ARNAUD François	
AURIAC Nathalie	
AUTHIE René-Bernard	
AVENARD Christophe	
AZUARA Marie-France	
BACQUIE Patrick	
BARRE Jérôme	
BAYARD Sophie	
BAZY Jean-Marc	
BEAUFILS André	
BELLO Denis	
BENABENT Henri	
BENARD Alain	
BERDOU Raymond	
BERGER Jean-Louis	
BERGES Sylvie	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

BERTONE Denis	
BESNARD Daniel	
BISCH SENTENAC Ingrid	
BLASQUEZ Jérôme	
BONREPAUX Philippe	
BONS Gilbert SOULA JM	
BORDES Monique	
BORIOS Mauricette	
BOUCHE Danielle	
BOULBES Alain	
BOULENGER Jean-François	
BOUSQUET Jean-Louis	
BOY Francis	
BROS-FACER Virginie	
BUTEZ Yannick	
CAHUZAC Jacqueline	
CAILLIEZ Claude	
CANAL Nathalie	
CANCEL Eric	
CANTEGRIL Jean-Marc	
CANTIE Aurelie	
CAUX Xavier	
CAYROL Jacques	
CERT Nathalie	
CHAUCHE Alain	
CLAIN Elisabeth	
CLAUSTRE Jean-Christophe	
CLAUSTRES Hervé	
CLAUSTRES Jean-Claude	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

COLLANGE Pascal	
COUFFIGNAL Dominique	
COURNEIL Daniel	
COURNEIL Jean-Claude	
DE-BOECK Filip	
DEDIEU Alain	
DEL-PONTE Michel	
DOUMENC CAUBERE Martine	
DUBUC Marie-Christine	
DUNGLAS Bernard	
DUPUY Jean-Claude	
ESCANDE Jacques	
ESTEBAN Martine	
ESTEVE Michel	
EYCHENNE Joëlle	
FAURE Gabriel	
FERRE Jean-Paul	
FIRMIN Laurent	
FREBY Guy	
FREYCHE Muriel	
FREYCHE-PAGLIARINO Jacqueline	
FRIEDEL Noémi	
FROMENTIN Thomas	
GALY Bernard	
GARNIER Alain	
GAST Jean-Pierre	
GEURTS René	
GIGUERRE Sylvain	
GISTAIN André	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GOT Paul-André	
GOUZE Jean-Claude	
GRANIER Jean-Paul	
GUIARD Philippe	
GUICHOU Fabien	
HERNANDEZ Jean-Jacques	
HERRAIZ Simon	
IZAAC Jeanine	
JALABERT Christian	
JANOTTO Christian	
JEURISSEN Léon	
JOUSSEAUME Yannick	
KOMORNICZAK Patrice	
LABEUR Michel	
LAFARGUE Denis	
LASSUS Régis	
LAVAIL Olivia	
LELONG Alain	
LESUEUR Gaëtan	
LOPEZ Pierre	
LOSZACH Guy	
MALGAT Céline	
MANIAS Jean-Michel	
MARC Aurélie	
MARETTE Louis	
MARIE Philippe	
MARROT Georges	
MARTINEZ Denis	
MARTUCHOU Claude	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MASCARENG Christian	
MASSAT Ophély	
MAURY Alain	
MAURY Josette	
MAYODON Alain	
MENAGER Jean-Claude	
MERCADIE Guy	
MERCIER Bernard	
MERIC Michel	
METGE Alain	
MICHAUD Danielle	
MIEULET Michel	
MILHORAT Christian	
MOREAU Julien	
MORENON André	
MOULIN Claudine	
MUZARD Sophie	
NAUDY Alain	
NAVARRO Jacqueline	
NEGRET Didier	
OLSZEWSKI Jean-Pierre	
PALMADE Eric	
PEREIRA Auguste	
PEREIRA Cécile	
PEREIRA Jean-Emmanuel	
PERIS Nicolas	
PICARD Serge	
PICHAN Michel	
PILLON Christophe	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

PONS Bernard	
PONS Géraldine	
PORTET Thierry	
PUJOL Guy	
PUJOL Philippe	
RATON Olivier	
RAUZY Christelle	
RAUZY Monique	
REY Didier	
ROQUES André	
ROQUES René	
ROUAN Jean-Luc	
ROUBY Bernard	
ROUGE Mariette	
ROUZOUL Jean-Bernard	
ROY Jackie	
RUMEAU Serge	
RUMEAU Véronique	
SANCHEZ André	
SANCHEZ Marc	
SANTA-CRUZ Roger	
SERRANO Jean	
SERRES Jean-Claude	
SOLER Jean-Michel	
STEIN Geneviève	
TEQUI Christine	
TESTA Patricia	
TOMEIO Alain	
TORRES Thierry	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TOURENQ Pierre	
VAISSIERE Jeannine	
VALINA Daniel	
VIDAL Corinne	
VIEL Pierre	
VIGNEAU Jean-Noël	
VILAPLANA Marie-France	
VILLE Pierre	
VILLEROUX Serge	
VILLIERS Marie-Christine	
ZOUAOUI toufik	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Christine TEQUI, PRESIDENTE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/03/2026, et de la publication le 13/03/2026

A St Paul de Jarrat, le 13/03/2026

AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20260313-DELAG260014_1-BF
en date du 13/03/2026 ; REFERENCE ACTE : DELAG260014_1